

15 mai ► 15 octobre\*

\*avec interruption au mois d'août

// Juin 2013 • N°7

# CAHIER D'ACTEURS

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.



## L'Union Fédérale des Syndicats du Nucléaire (UFSN)

L'Union Fédérale des Syndicats du Nucléaire (UFSN) regroupe la CFDT du CEA, d'AREVA, de l'ANDRA, de l'IRSN et de certaines entreprises sous-traitantes.

L'UFSN apporte plus particulièrement sa réflexion dans l'élaboration des positions de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) sur la politique énergétique, la recherche, les conditions de travail, la santé au travail, la protection de l'environnement.

L'UFSN/CFDT est la première organisation syndicale au CEA et à AREVA.

### contact //

UFSN/CFDT

#### Adresse

BP 17171 Bâtiment 404  
30207 Bagnols-sur-Cèze

Email : [yannick.rouviere@cea.fr](mailto:yannick.rouviere@cea.fr)

Tel : 06.24.37.63.77

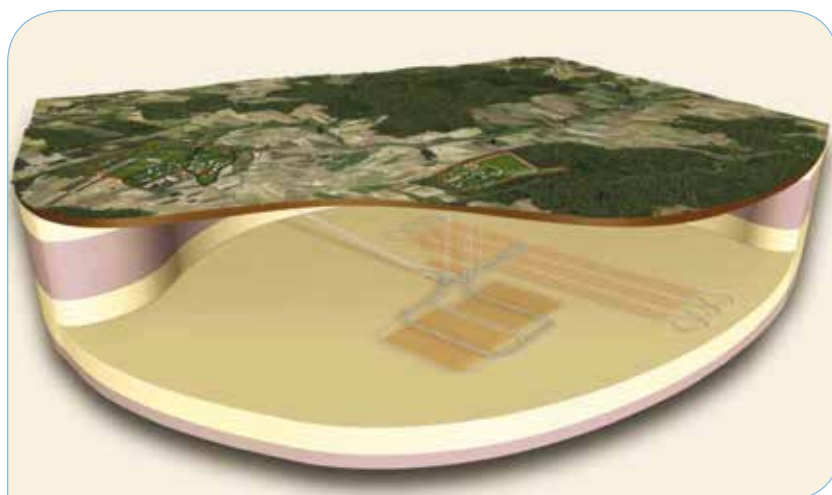
Site Internet : [ufsn-cfdt.fr](http://ufsn-cfdt.fr)

Pour l'UFSN/CFDT, le stockage des déchets nucléaires doit être réalisé dans le respect de la sûreté, de l'environnement et de la sécurité des salariés. L'UFSN/CFDT soutient le projet Cigéo sous réserve du respect de ces conditions et du développement d'une démarche socialement exemplaire. La gestion des stockages de déchets doit rester sous le contrôle de l'Etat. La gouvernance du projet Cigéo (réversibilité) doit faire l'objet d'un processus démocratique et être socialement exemplaire.

## // Pour une gestion des déchets responsable

La gestion des déchets nucléaires doit s'intégrer dans une démarche de développement durable ; c'est un enjeu politique, sociétal et éthique. Il n'est en effet pas acceptable de continuer à entreposer des déchets radioactifs en surface sans solution sûre et pérenne pour leur stockage définitif.

Il faut développer des solutions de stockage opérationnelles et poursuivre des travaux de recherche sur le traitement des déchets, la transmutation et le conditionnement des déchets. Les incertitudes économiques sur le démantèlement, la gestion des déchets et la prolongation de la durée de vie des 58 réacteurs actuels d'EDF, et les dépenses passées sont bien identifiées : « l'impact de l'évolution des charges futures liées au démantèlement et à la gestion des déchets est limité ; à l'inverse l'évolution des investissements de maintenance est nettement plus sensible, de l'ordre de 10% du coût moyen » déclare la Cour des comptes. ■



## // Le projet de stockage géologique Cigéo : un enjeu pour la filière nucléaire

Le centre de stockage Cigéo (Centre Industriel de stockage GÉologique) a pour vocation d'apporter la solution de gestion pour les déchets de Haute Activité (HA) et Moyenne Activité Vie Longue (MAVL). Les conditions de réversibilité de ce stockage seront fixées par une loi, et conditionneront l'autorisation de sa création, dont la demande est planifiée pour 2015 par la loi du 28 Juin 2006.

**La CFDT soutient le projet de stockage géologique profond des déchets radioactifs à Bure Saudron (Meuse/Haute Marne).**

Ce soutien est conditionné au maintien d'une vigilance en sûreté et sécurité, à un développement local maîtrisé (social et environnemental), et à la qualité du dialogue et de la démarche démocratique, notamment sur les modalités d'application du principe de réversibilité. ■

## // L'indépendance de l'ANDRA : clé de la réussite du projet

La réussite du projet de stockage Cigéo passe par l'indépendance de la maîtrise d'ouvrage (Andra) vis-à-vis des détenteurs des déchets nucléaires.

Cette indépendance vise à ce que la conception du stockage réponde aux impératifs de sûreté et de sécurité pour les futurs exploitants et le public.

L'indépendance n'exclut ni une saine coopération entre l'ANDRA et les trois acteurs clés que sont EDF, CEA et AREVA, ni la recherche d'un optimum technico-économique, dans le respect des exigences de sûreté des personnes et de la préservation de l'environnement. ■

## // Le développement local doit être à la hauteur des enjeux

La tenue des délais fixés par la loi est essentielle pour disposer d'une solution, avec les financements et compétences nécessaires pour mener à bien le projet.

Le projet Cigéo constitue une opportunité de développement de l'emploi dans les régions d'accueil.

L'aménagement territorial doit s'accélérer pour permettre d'accompagner l'ouverture d'un chantier de construction dès 2019 (pour une mise en service prévue en 2025). ■

Le projet Cigéo offre l'opportunité d'assurer une démarche efficace de gestion prévisionnelle des emplois et compétences et d'en faire bénéficier les populations locales (GPEC Territoriale).

## // La réversibilité : un processus décisionnel qui doit être démocratique

**Pour l'UFSN/CFDT, la réversibilité du stockage est une condition indispensable de son acceptabilité.**

La conception du stockage vise un périmètre et un horizon séculaire. Les échelles de temps et la connaissance du milieu géologique et de son comportement nécessitent le maintien d'un effort permanent de R&D en appui au développement du stockage.

Pour être crédible, la réversibilité doit avant tout être un processus décisionnel démocratique, avec des jalons de contrôle identifiables.

**L'UFSN/CFDT est favorable à une limitation de l'autorisation à une première tranche de déchets.**

L'obtention d'un premier retour d'expérience permettrait de conforter les prévisions effectuées sur le comportement et l'exploitation du stockage. L'inventaire de la 1ère tranche et l'inventaire prévisionnel global doivent être précisés dans l'autorisation.

Les combustibles usés MOX, contenant une part significative de plutonium, ne disposent d'aucune solution valide à ce jour. Les efforts de R&D sont donc à amplifier. Néanmoins, par précaution, il convient d'assurer la faisabilité de leur stockage, car il ne serait pas acceptable de prendre le risque de maintenir ces déchets dangereux entreposés en surface à très long terme. ■

## // La sûreté et la sécurité : une exigence permanente

**Pour l'UFSN/CFDT, l'indépendance de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) vis-à-vis des exploitants nucléaires doit être réaffirmée et renforcée, tant sur le plan politique que sur les moyens financiers alloués à l'ASN et l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire).**

L'accident de la centrale de Fukushima au Japon en mars 2011 a fortement mobilisé l'IRSN et l'ASN, conduisant une partie du personnel de ces organismes à se poser des questions de fond sur leurs missions et la capacité du système de sûreté nucléaire français à empêcher la survenue d'accidents majeurs et à en limiter les conséquences.



La CFDT, par ses représentants dans plusieurs instances dont le HCTISN (Haut Comité sur la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire), a obtenu que les facteurs sociaux, organisationnels et humains (dont le recours à la sous-traitance) soient inclus dans les ECS (Evaluations Complémentaires de Sûreté) des Installations Nucléaires de Base (INB).

Les travaux de vérification sur les INB (ECS) ont conclu notamment à la nécessité d'une évolution de l'approche de sûreté actuelle, évolution consistant à protéger les principales fonctions de sûreté des INB vis-à-vis d'aléas notablement supérieurs à ceux retenus pour le dimensionnement général des installations : c'est la notion dite de « noyau dur ».

**L'UFSN/CFDT revendique que les missions de l'ASN et de l'ASND (Autorité de sûreté Nucléaire Défense) soient de la responsabilité d'une seule et même autorité indépendante.** ■

## // Une sous-traitance respectueuse des salariés

L'externalisation de nombreuses tâches et la réduction des coûts et des délais ont entraîné de fortes pressions sur les entreprises sous-traitantes. Les salariés de ces entreprises ont vu leurs conditions de vie au travail se dégrader fortement, ce qui n'est pas sans conséquence sur la santé des salariés et sur la sécurité et la sûreté des installations.

L'UFSN/CFDT revendique un socle commun de droits pour

tous les salariés qui travaillent dans les installations nucléaires, et notamment l'application du cahier des charges social établi en concertation au sein du Comité stratégique de la filière nucléaire (CSFN), qui vise entre autre à limiter les sous-traitances en cascade.

Cette démarche doit aussi être appliquée sur le chantier de Cigéo. ■

## // Pour une recherche et développement (R&D) plus dynamique

La recherche ne peut être seulement au service des industriels pour des besoins à court terme. La recherche fondamentale est tout aussi importante pour l'avenir du pays. Cette alliance de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée est aussi à poursuivre pour le projet Cigéo.

**L'UFSN/CFDT réaffirme le rôle de service public des organismes de recherche. L'innovation qui en est attendue dans le secteur de l'énergie forme le fondement du redressement industriel et économique de notre pays.**

Pour cela l'État doit garantir un niveau suffisant d'indépendance à ces organismes de recherche pour mener une politique de moyen à long terme.

L'amélioration de la gestion des comptes publics doit être accompagnée par un effort et une dynamique positive en faveur de moyens financiers et humains pour la recherche et la formation, avec des compétences et outils dédiés localisés de préférence en France, y compris pour la R&D des industriels du secteur nucléaire. ■



## // Des emplois de qualité pour rendre attrayante la filière nucléaire

La France doit maintenir et développer un des secteurs industriels dans lequel elle est leader mondial et pérenniser les emplois associés.

**L'UFSN/CFDT s'inquiète de la pyramide des âges chez les donneurs d'ordre, même si certains efforts de recrutement ont été faits.**

Pour l'UFSN/CFDT, il est urgent de définir les compétences nécessaires à l'avenir de la filière, stockage et démantèlement inclus, et de procéder aux recrutements.

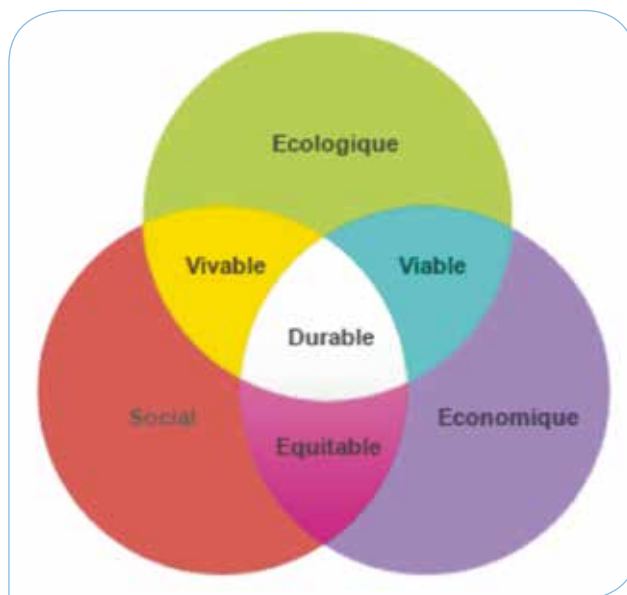
L'UFSN/CFDT revendique une transférabilité des droits des salariés lorsque les salariés changent d'entreprise.

**Pour l'UFSN/CFDT, il est donc urgent d'organiser la filière en métiers et de sécuriser les parcours professionnels.**

L'UFSN/CFDT est favorable à une GPEC de filière qui regrouperait toutes les entreprises du secteur.

L'UFSN/CFDT participe aux travaux du CSFN, qui vont dans ce sens et doivent être soutenus dans le temps.

Une GPEC dans les bassins d'emplois est également une des conditions pour, d'une part, concourir à l'acceptabilité de notre activité et, d'autre part, assurer une meilleure visibilité des possibilités d'emploi offertes dans le secteur. ■



## // Organiser l'assainissement et le démantèlement dans le respect de la sûreté et des travailleurs

Les marchés de démantèlement et d'assainissement doivent et devront s'intégrer dans une politique de développement durable, sur le territoire national ou à l'international.

Dans ces marchés le respect de la sûreté et de la sécurité est aussi et toujours une priorité.

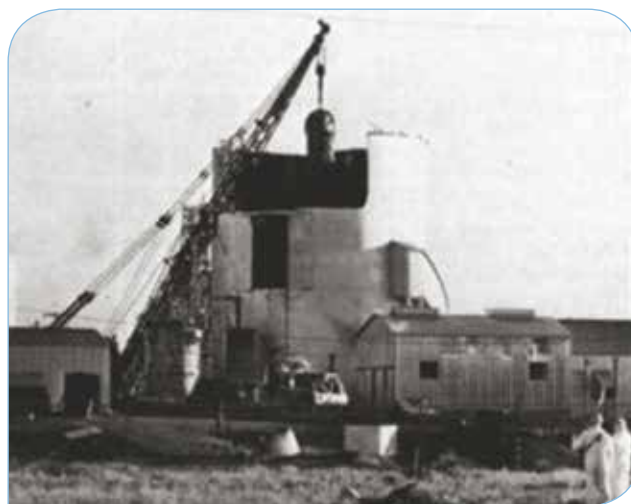
Dès la décision administrative et politique de l'arrêt d'une installation nucléaire, le nécessaire doit être engagé pour procéder à l'assainissement/démantèlement de l'installation.

Le seul critère acceptable dans une décision de report est la protection des salariés intervenant (réduction du débit de dose sur le chantier).

**L'UFSN/CFDT propose que soit étudiée la possibilité de création d'un organisme public indépendant chargé de la collecte et de la gestion des fonds destinés à l'assainissement et au démantèlement des installations nucléaires.**

Cette organisation ou une autre, pourrait également avoir la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et du suivi de ces opérations assainissement/démantèlement.

L'UFSN/CFDT combattra toute externalisation de l'activité d'assainissement et de démantèlement dans son champ professionnel, lorsque celle-ci ne respecterait pas les principes de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :



droits fondamentaux des salariés, droit à la représentation, à la protection sociale et obligations environnementales.

**L'UFSN/CFDT revendique une reconnaissance des aspects pénibilités de ces activités d'assainissement et de démantèlement, qui doivent être pris en compte au niveau des appels d'offres par les donneurs d'ordres.**

Pour l'UFSN/CFDT, il est nécessaire de renforcer notre exigence de maîtrise sur la radioprotection pour l'ensemble des travailleurs. ■

